







Site: GTR TLR ARG SCG TSS SMF









Ce document a pour but de réglementer les conditions d'accès, de circulation et de déchargement conformément aux articles R4515-4 à R4515-11 de la section 2 : Protocole de sécurité du chapitre 5 de la partie réglementaire du Code du travail.	Protocole sécurité n° : _____ Numéro de la version + année + transporteur : _____
---	--

ENTREPRISE D'ACCUEIL (utilisatrice)			
Nom de l'entreprise :	SARPI MINERAL FRANCE (CLERAC)	Adresse du lieu de l'opération :	Le Bois Rousseau 17270 CLERAC
Directeur de l'entreprise :	Audrey SAINT-SEVER	Adresse e-mail :	audrey.saint-sever@veolia.com
Téléphone accueil site :	05 45 86 22 68 // 07 87 15 12 86		
Horaires d'ouverture du site : 8h-12h /// 13h-16h			

ENTREPRISE EXTERIEURE / TRANSPORTEUR	
Nom de l'entreprise : GARANDEAUX FRERES SAS au Capital de 1 313 940 € Siège Social : 2 route des Etangs - Cherves-Richemont 16370 VAL DE COGNAC Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A Tél : 05 45 83 24 11	Adresse : _____ Adresse e-mail : _____

OPERATION	
<u>Chargement de matériaux :</u> <input type="checkbox"/> Sablons <input checked="" type="checkbox"/> Terres <input checked="" type="checkbox"/> Autres: bétons <input type="checkbox"/> Autres: <input type="checkbox"/> Autres: <input type="checkbox"/> Autres:	<u>Chargement de déchets :</u> <input type="checkbox"/> Lixiviats <input type="checkbox"/> Eaux usées <input type="checkbox"/> Boues <input type="checkbox"/> Effluents de laboratoire: <input type="checkbox"/> Autres: <input type="checkbox"/> Autres:

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE	
<ul style="list-style-type: none"> - Respect du code de la route (ex : signalisations, ceinture de sécurité, interdiction de téléphoner en conduisant...), - Interdiction de fumer et de vapoter sur le site de stockage, - Interdiction d'apporter une flamme nue, - Interdiction de circuler benne levée, - Interdiction de circuler à pied en dehors des zones du pont bascule et de déchargement, - Signaler votre présence à l'accueil dès votre arrivée (une pièce d'identité peut-être demandée), - Signaler tous dysfonctionnements/incidents au personnel du site et respecter les consignes de sécurité - Il est interdit de prendre des photos. - Les « pauses » (déjeuner et réglementaires) sont interdits dans l'enceinte du site. 	     

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE								
Equipements de protection individuelle OBLIGATOIRES								
	Vêtements couvrants	Gilet haute visibilité	Chaussures de sécurité	Casque	Lunette de sécurité	Gants	Protections auditives	Masque FFP3
Sur l'ensemble du site	X	X	X	X	X Couvrantes			
Chargement de lixiviats	X	X	X	X	X Étanches	X		
Chargement de déchets et/ou de matériaux	X	X	X	X	X	X		
<input type="checkbox"/> S'équiper avant l'entrée sur le site - Le short et les manches courtes sont interdits.								

 Pôle GDMA	PROTOCOLE DE SÉCURITÉ DECHETS / MATERIAUX SORTANTS	DOC 64 - 4 J
		09/12/2019

Site: GTR TLR ARG SCG TSS SMF

RISQUES	MESURES DE PREVENTION / CONDUITE A TENIR	
Collision engins-piétons	Piétons : - Respect du port des EPI - Seul le conducteur est autorisé à descendre de sa cabine. - Interdiction de circuler à pied en dehors des zones du pont bascule et de chargement/déchargement	Chauffeurs : - Priorité aux piétons et aux engins du site - Vérifier l'absence de toute personne avant de reculer - Lors de la présence d'un piéton dans la zone de travail, maintenir un contact visuel direct avec lui. En cas de perte de contact visuel direct, arrêter de manœuvrer - Faire fonctionner le bip de recul et/ou les feux de détresse
Risque de chute	Il est strictement interdit de dépasser la limite des cônes ou des blocs calcaires limitant les alvéoles (GTR et TLR concernés)	
Collision entre véhicules	- Respect du code de la route, de la signalisation et des limitations de vitesse - Respect du plan de circulation - Donner la priorité aux engins du site - Stationnement interdit en dehors des espaces prévus ou indiqués par le personnel du site - Ne pas stationner ni rouler sur les accotements - Ne pas stationner sur les pistes - Respect d'une distance de sécurité entre les véhicules - En cas de manœuvres délicates (marche arrière par exemple), être guidé par une ou plusieurs personnes si nécessaire.	
Panne du véhicule	- Immobiliser le véhicule sur le côté droit de la route avec les feux de détresse - Avertir le personnel du site	
Fuite de carburant ou d'huile Rupture d'un flexible	- Couper le contact - Avertir immédiatement le personnel du site - Respecter les consignes du personnel du site - Si renversement : mettre de l'absorbant et nettoyer la zone	
Incendie du véhicule	- Couper le contact - Utiliser l'extincteur de bord - Avertir immédiatement le personnel du site et respecter les consignes données	
Incendie sur le site	- Dégager sans précipitation votre véhicule en laissant libre les voies d'accès - Avertissez le personnel du site et respecter les consignes	
Chute de hauteur	- Ne pas sauter du véhicule - Respecter les 3 points d'appui (Pour monter et descendre, avoir alternativement 2 pieds en appui et 1 main en prise, puis 2 mains en prise et 1 pied en appui).	
Projection de lixiviats	- Port de vêtements couvrants, de gants et de lunettes étanches - Avertir immédiatement le personnel du site	  
CONSIGNES GENERALES AU CHARGEMENT DE DECHETS		
- L'unité de transport doit se présenter sur le site en bon état - Avancer sur le pont bascule (un seul camion à la fois) - L'unité de transport doit être munie du récépissé déclaration de transport de déchets - Avant de quitter le site, l'unité de transport doit repasser sur la bascule où lui seront donnés les documents administratifs (bon d'enlèvement, BSD,...).		
OBJECTIFS ENVIRONNEMENT		
PREVENIR TOUTE POLLUTION	AMELIORER L'INTEGRATION PAYSAGERE DU SITE	DIMINUER LES POUSSIERES
Signaler toute fuite : suivre les consignes et nettoyer la zone. A l'arrêt, couper le moteur.	Ce site n'est pas une poubelle ! Ne rien jeter par terre. Des poubelles sont à votre disposition. 	Faites attention à votre vitesse : 20 km/h maximum.


Document annexe : Plan de circulation

Les transporteurs doivent avoir le plan de circulation en leur possession lors des interventions sur le site.

Le présent protocole de sécurité est renouvelable par tacite reconduction, il peut être révisé lors d'une modification des conditions de réception.

En cas de manquement à l'un des points contenus dans ce document, le site se réserve le droit de refuser le déchargement.

Site: GTR TLR ARG SCG TSS SMF

DECHARGEMENT DE DECHETS NON DANGEREUX		
<p>- Avancer sur le pont bascule (un seul camion à la fois) - Présenter pour les déchets non dangereux, les documents suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> Une copie du certificat d'acceptation préalable <input type="checkbox"/> Le récépissé de transport</p> <p>- Les prélèvements sont réalisés suivant les consignes du site - Après la pesée et l'accord du site, se diriger vers le lieu indiqué par le personnel : aire de stationnement ou sous la passerelle de prélèvements. Attendre l'accord du personnel du site pour l'admission des déchets. - Suivre les indications des panneaux pour accéder aux zones de déchargement - Respecter les indications du personnel du site pour effectuer le déchargement - Pour les déchargements de benne à fond mouvant munie de portes automatiques, le déchargement doit se faire à quai - Pour les déchargements à portes manuelles, le déchargement doit se faire à plat de manière préférentielle (hors quai). Si quai, ouverture des portes à au moins 3 mètres de celui-ci. Reculer puis vider la benne. - Interdiction de monter sur les bennes - Après le déchargement, récupérer le bon de pesée à l'accueil - Le chiffonnage (récupération de déchets) est interdit. Il est également interdit de circuler à pied sur l'alvéole.</p>		
OBJECTIFS ENVIRONNEMENT		
PREVENIR TOUTE POLLUTION	AMELIORER L'INTEGRATION PAYSAGERE DU SITE	DIMINUER LES POUSSIERES
<p>Signaler toute fuite : suivre les consignes et nettoyer la zone. A l'arrêt, couper le moteur.</p>	<p>Ce site n'est pas une poubelle ! Ne rien jeter par terre. Des poubelles sont à votre disposition.</p> 	<p>Faites attention à votre vitesse : 20 km/h maximum.</p>

Document annexe : Plan de circulation

Les transporteurs doivent avoir le plan de circulation en leur possession lors des interventions sur le site.

Le présent protocole de sécurité est renouvelable par tacite reconduction, il peut être révisé lors d'une modification des conditions de réception.

En cas de manquement à l'un des points contenus dans ce document, le site se réserve le droit de refuser le déchargement.

Site: GTR TLR ARG SCG TSS SMF

Toute entreprise est responsable des dommages ou accidents matériels ou corporels provoqués par son personnel ou par son matériel vis-à-vis des biens et des membres du personnel du site ou de tiers.

Le site se réserve le droit de prendre à la charge de l'entreprise extérieure les mesures d'urgence destinées à limiter l'aggravation d'un dommage.

Après en avoir pris connaissance, une copie de ce protocole de sécurité devra être transmise à tout le personnel susceptible de se rendre sur notre site.

Les copies du présent protocole doivent se trouver dans les véhicules entrants sur notre site. Nous nous réservons le droit de procéder à des contrôles aléatoires.

Ce protocole signé devra être renvoyé à l'entreprise d'accueil.

Fait en deux exemplaires, le 20/11/24

Pour l'entreprise d'accueil		Pour l'entreprise extérieure	
Nom:	SARPI MINERAL FRANCE	Nom:	EVS GARAN DEAU Freres
Fonction:	Directeur de site	Fonction:	DL
Signature:		Signature:	<i>[Signature]</i>

GARANDEAU FRERES
 SAS au Capital de 1 313 940 €
 Siège Social : 2 route des Etangs - Cherves-Richemont
 16370 VAL DE COGNAC
 Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A
 Tél : 05 45 83 24 11